

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Céramique - Développement
Type de module	Module libre spécialisé – Module optionnel *
Code	LS1018
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre printemps
Lieu	HEAD – Genève / Ateliers CERCCO
Prérequis	Pas de prérequis (Avoir suivi le Module <i>Céramique - Bases</i> souhaité)
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Savoir utiliser diverses techniques de mise en forme de la céramique en fonction d'un projet. Développer un travail à partir d'une problématique personnelle. Savoir trouver des compétences techniques et méthodologiques spécifiques pour la réalisation du projet envisagé. Mettre son travail en perspective et en rapport avec le contexte social, historique et contemporain de l'art ou du design.
Contenu et formes d'enseignement	Réalisation d'une ou plusieurs sculptures/objets ou installations/éditions en relation avec une problématique personnelle ou une thématique commune. Encadrement spécifique, conceptuel et technique, pour l'évolution de chaque projet par des discussions individuelles et des présentations en groupe.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
Enseignants	Magdalena Gerber
Nom du responsable du module	Magdalena Gerber
Descriptif validé le	18.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.